Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (34)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Monique FERRIER
Mme Isabelle BRACALE
Mme Sophie CARRÉ
M. Florent MONEYRON
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Bernard SAXER
M. Didier BLANC
M. Cyrille COURTY
M. Bernard FRASIAK
M. René FAVY
M. Yannick DUPOUÉ
M. Daniel DUVERT
Mme Laurence GONINET

<u>Votaient par procuration</u>:

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
 M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
 M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents:

Mme Monique ROUGIERMme Marie-France BARRIERM. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: VOTE DES TAUX DE TEOM 2018

AR PREFECTURE

063-246301097-20190328-20190328_34-DE

Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (34)

VOTE DES TAUX DE TEOM 2018

- CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2019,
- CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2019 et le taux voté lors du Comité Syndical du SBA lors de sa séance du 09 février 2019, Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté ci-après :

COMMUNES	Bases prév. TEOM 2019	TAUX 2019	Montant prév. 2019	Part incitative 2019
BORT L'ETANG	455 287	10.88%	49 535	18 543
BULHON	369 180	10.88%	40 167	16 050
CREVANT- LAVEINE	583 607	10.88%	63 496	26 828
CULHAT	660 420	10.88%	71 854	34 389
JOZE	960 727	10.88%	104 527	20 044
LEMPTY	251 648	10.88%	27 379	10 562
LEZOUX	5 500 528	10.88%	598 457	175 973
MOISSAT	763 323	10.88%	83 050	36 608
ORLEAT	1 886 912	10.88%	205 296	60 734
PESCHADOIRES	2 151 544	10.88%	234 088	58 001
RAVEL	501 683	10.88%	54 583	23 531
SAINT-JEAN- D'HEURS	382 026	10.88%	41 564	14 694
SEYCHALLES	522 458	10.88%	56 843	25 976
VINZELLES	234 329	10.88%	25 495	11 388
	15 223 672		1 656 336	533 322

AR PREFECTURE

063-246301097-20190328-20190328_34-DE

Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (34)

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 1 656 336 € en part fixe et 533 322 € en part variable (incitative) pour l'année 2019. Ce montant est à inscrire au BP 2019, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

			Ap	rès en a	voir c	lélibéré, l	e conseil	de la co	mmun	auté de	e commu	ines APPF	ROUVE le
vote	du	taux	de	TEOM	et le	produit	attendu	afférent	pour	2019	comme	présenté	ci-dessus,
à				VOIX	K CON	NTRE			_				
				ABS	TENT	TION							
			3	3 VOI	X POI	UR :	à l'unanii	mité					

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1er avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.